

REGLEMENT COMPLET
JEU GRATUIT
« BOUCHEES CHERBOURGEOISES 2021 »

Article 1 :

NC Evènements, association loi 1901, dont le siège social se situe Rue de l'Abbé Pierre – Equeurdreville-Hainneville 50120 Cherbourg-en-Cotentin, organise du 24 au 26 septembre 2021 inclus un jeu intitulé « Bouchées Cherbourgeoises 2021 » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans (à la date de participation au jeu) domiciliée **uniquement dans le département de la Manche** (50).

Les membres de NC Evènements et de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu ainsi que les membres de l'agence IS'Event ne peuvent pas y participer.

Article 3 :

La participation au Jeu est ouverte du 24/09/2021 au 26/09/2021 inclus. Pour pouvoir participer au Jeu, le Participant devra successivement :

Alors cette année on vous défie ! Voici le mode d'emploi :

1. Récupérer le passeport des Bouchées Cherbourgeoises dans un établissement partenaire
2. Remplir le passeport de tous les tampons (hors le Typique, la Régence, Cour Sarrasine et le Café des Halles)
4. Envoyer le passeport rempli avant le 15 octobre (cachet de la poste faisant foi) et y joindre ses coordonnées (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone et/email), à l'adresse suivante : NC Evènements Rue de l'Abbé Pierre 50120 Cherbourg-en-Cotentin

Article 4 :

Le tirage au sort aura lieu le jeudi 21 octobre 2021 à 12h30 sur la place du Général de Gaulle à Cherbourg-Octeville (50100). Il sera réalisé par une main innocente prise au hasard dans le public. Un seul bulletin sera tiré au sort.

Article 5 :

La participation est limitée à un bulletin par famille participante (même nom, même adresse) sur la durée du jeu.

Article 6 :

6.1 : Dotation

1 gagnant sera tiré au sort et se verra convier à un déjeuner avec les organisateurs des Bouchées Cherbourgeoises dans un des établissements participants.

6.2 : Remise des lots

Le gagnant sera contacté à l'issue du tirage au sort et une date conjointe sera définie avec les organisateurs. Le déjeuner devra avoir lieu avant le 31 décembre 2021, dans le cas contraire, le gagnant ne pourra bénéficier de son lot.

Article 7 :

Tout bulletin surchargé, illisible, raturé, déchiré, collé, incomplet ou falsifié sera immédiatement considéré comme nul. NC Evènements se réserve le droit d'engager des poursuites en cas de fraude caractérisée.

Article 8 :

Toute contestation sur le déroulement du jeu sera tranchée par NC Evènements.

Tout problème d'interprétation du règlement et du jeu sera également tranché par NC Evènements.

Article 9 :**Responsabilité**

En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par NC Evènements et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de NC Evènements ne puisse être engagée de ce fait.

En aucun cas, NC Evènements ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations qui relèvent de la seule responsabilité du fabricant ou prestataire ou de toute utilisation, échange ou négoce que pourrait en faire le gagnant.

NC Evènements décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

NC Evènements se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur commerciale équivalente et de caractéristiques proches.

Article 10 :

Le jeu est soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du règlement et/ou les cas non prévus par le présent règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions compétentes.

Article 11 :

Les données personnelles transmises par les participants peuvent faire l'objet d'un traitement informatique par NC Evènements pour les besoins de la gestion du jeu. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, telle que modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès et/ou de rectification des informations le concernant en écrivant à NC Evènements. Les participants ont également la possibilité de s'opposer, pour motif légitime, à ce que leurs données fassent l'objet d'un traitement et sans motif et sans frais, à ce que leurs données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

Article 12 :

Le fait de participer au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

La responsabilité de NC Evènements et de ses partenaires ne serait être invoquée si en cas de force majeure ou quelques événements fortuits, internes et externes, imposeraient des modifications ou l'arrêt du jeu.

L'Union Cherbourg Commerces se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger ou d'annuler le présent jeu.

Article 13 :

Le gagnant accepte que des photographies de son image soient diffusées dans la presse à l'occasion de la remise des lots, ainsi que sur les sites internet et pages Facebook et Instagram des Bouchées Cherbourgeoises à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

Article 14 :

Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande écrite adressée à l'adresse de NC Evènements (Rue de l'Abbé Pierre 50120 Equeurdreville-Hainneville) avant le 26 septembre 2021 inclus (cachet de la poste faisant foi) par l'envoi d'un timbre en retour tarif lent base 20g.